

Compte-rendu de réunion

Service HABITAT EMPLOI VIE DES QUARTIERS

Le **6 mai 2009**

Conseil de quartier MS

Rédacteur : **Jacques SCHALLER**

Réunion du : **5/05/09**

Tel : 03 81 99 23 59

Fax : 03 81 99 22 64

jschaller@montbeliard.com

mairie.hexagones@montbeliard.com

Date(s) et lieu(x) de(s) prochaine(s) réunion(s) :

JEUDI 25 JUIN 2009 19H30 J.VERNE

Objet : CONSEIL DE QUARTIER MONTBELIARD SUD

Étaient présents

Diffusion

Les présents, les absents, les excusés

Excusés

Femmes d'ici et d'ailleurs, Mme Noizet,
Mme Baquet Chatel, M.Amira, M.Micha
M.Bonnot , M.Jurd

M.Lachambre ouvre la séance en remerciant les participants et en demandant d'excuser sept membres.

Suivant l'ordre du jour, M.Lachambre fait approuver à l'unanimité le compte rendu de la réunion plénière précédente (7/04/09) et invite les référents de chaque commission à présenter l'état de leurs travaux.

Commission animation

Au nom de la commission Animation, M.Fino présente les réflexions de ses membres à partir du constat de l'existant en la matière en achoppant sur le terme d'animation et de ce qu'il recouvre prenant l'exemple du dynamisme des années 90. Les interrogations portent sur les équipements, les organismes, les structures, leur nombre, leur spécificité et les moyens de les utiliser par la complémentarité, la mutualisation et le conventionnement. L'Université pourrait être sollicitée et y participer. Une question centrale : quelles animations pour le quartier et comment faire pour favoriser l'accès des habitants aux équipements tels que le Jules Verne, les Hexagones et la MJC.

M.Lachambre évoque la poursuite de l'état des lieux par une rencontre des services de la Ville avant de faire des propositions et M.Sekri constatant l'ampleur du questionnement souligne que le terme

d'animation demande à être approfondi, rappelle que la Ville n'est pas le seul acteur en matière d'animation et qu'il est nécessaire d'aller à la rencontre d'autres acteurs.

Commission cadre de vie

Pour la commission Qualité de vie, M.Nadjem décrit l'exagération des jeunes à laquelle répond l'exaspération des habitants, liste les incivilités, les désagréments (linge aux bacons et fenêtres), les nuisances sonores de tout type, les dégradations sur le bâti, les atteintes à l'environnement (malpropreté, défenestration de détritux), l'animalisation urbaine (rongeurs) et l'envenimation bâtimementaire (insectes) et demande la suppression des vide ordures et la mise en place du tri sélectif de pied d'immeuble. Evoquant l'insupportabilité des rodéos de motos et de quads du week end , il demande une rencontre du conseil de quartier avec les bailleurs et le commissaire central de police et fait part de ses interrogations sur les plages horaires d'ouverture très limitées du poste de police et du rôle des correspondants de nuit. En complément , Mme Contejean, M.Maillard et M.Denis déplorent le départ des gardiennes d'immeubles et consécutivement l'accroissement des dégradations, les trois agressions de personnes âgées par une bande de jeunes de 13/14 ans et l'occupation anarchique de parkings, mais ils insistent aussi sur la nécessité de se centrer sur des questions pou lesquelles le conseil de quartier peut faire des propositions..

M.Sekri synthétise le diagnostic en rappelant qu'il rentre dans le champ de compétence de quatre délégations d'adjoints :

- vie des quartiers
- prévention sécurité
- urbanisme
- logement

et propose l'organisation de rencontres avec les élus et les directeurs de service en vue de la recherche d'une amélioration de la situation, accède à la demande d'un rendez vous d'une délégation du Conseil de quartier avec le commissaire de police.

M.Descourvières attend la mise à disposition du Conseil de Quartier des documents produits par les services sur la situation du quartier.

M.Lachambre résume l'intervention de M.Nadjem en proposant trois pistes de travail :

- Une concertation avec les bailleurs
- Un travail avec les services de la ville (tranquillité)
- Une réflexion sur le tri sélectif

Avant que Mme Six s'exprime au nom de la commission Education, un débat s'instaure entre plusieurs membres du Conseil de Quartier sur le constat d'échec des politiques publiques en s'interrogeant sur le rôle du Conseil de Quartier dans le règlement des problèmes soulevés sans que celui-ci s'implique dans des détails ou dans le contrôle des comportements déviants en constatant l'absence de solutions à proposer sauf par une interpellation forte des autorités administratives (préfet, maire) afin de faire part de la colère des habitants et rappelant le rôle du Conseil de Quartier en vue de l'amélioration de la situation. Une conseillère évoque sa démission probable de la commission qualité de vie si celle-ci ne s'intéresse qu'à des détails de la vie quotidienne.

En réponse, M.Lachambre rappelle le rôle du Conseil et fait part de ses interpellations par des membres de la commission sur des propositions à présenter au Conseil de Quartier en s'interrogeant sur l'éventualité d'une scission de cette commission eu égard aux problèmes soulevés en souhaitant une clarification de ses objectifs. A cet égard, M.Descourvières propose qu'un professionnel intervienne afin d'apporter son aide pour une méthodologie de travail, accepté par M.Lachambre et

complété par M.Fino et M.Delavelle qui soulignent l'importance d'un consultant extérieur reconnu comme il en existe à la Maison des Métiers de la Ville.

M.Sekri souligne la priorité de la sécurité et de la tranquillité et rappelle en se référant à la charte de fonctionnement du Conseil de Quartier, l'une des missions de celui-ci qui est de faire des propositions d'actions sachant que les élus sont prêts à travailler avec les Conseillers de Quartiers dont le double rôle : veille et interpellation des élus d'une part, participation à l'élaboration de projets d'autre part.

Commission éducation

Mme Six pour la commission Education, liste les thématiques abordées par les membres de cette commission (santé, instruction, vie quotidienne, désœuvrement), englobées dans la vaste notion d'Education qui recouvre aussi bien la scolarité proprement dite que la parentalité pour des enfants des tranches d'âge différentes, 2/5 ans, 5/10 ans, 10/15 ans à qui sont destinées les structures qui ont été présentées par Mme Chenus-Marthey, vice-présidente du CCAS, Mme Conat adjoint au maire chargé des affaires scolaires et Mme Mouillet ,responsable de la Courte Echelle.

M.Lachambre intervient en rappelant la tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil de Quartier le 7 avril dernier consacrée à la décision du Conseil Général de la fermeture d'un collège à la Petite Hollande en précisant que Mlle Haddach et Mme Six sont désignées représentantes du Conseil de Quartier aux réunions de concertation. Mme Six informe le Conseil d'une réunion publique organisée par la FCPE le 12 mai au Jules Verne consacrée à la fermeture d'un collège et au devenir d'un établissement auquel il faudrait accorder des moyens adaptés pour son fonctionnement (Mlle Haddach)

Commission économie, emploi, commerce

Comme référent de la commission Economie- Emploi – Commerce, M.Delavelle évoque les travaux des trois réunions d'où ressort la nécessité de réaliser un état des lieux concernant les aides locales à l'emploi et la situation du commerce de proximité du quartier. A partir des constats au cours du deuxième semestre de 2009, il serait envisagé de tenir des réunions publiques, des forums ,des rencontres employeurs / habitants et des tables rondes avec les acteurs institutionnels comme le Pôle Emploi, la MDE, les services de la Ville et Mozaïc Educ. Des rencontres avec les commerçants des Hexagones et du Coteau Jouvent sont également prévues.

En ce qui concerne l'emploi des personnes handicapées, M.Fino fait part de sa proposition de professionnel d'aider la commission et mentionne l'association ARIS dans les parties à inviter à des forums sur l'emploi.

M.Delavelle fait part des remarques d'un membre de la commission concernant les conditions du recrutement des médiateurs marquées par l'absence de publicité en souhaitant que la commission soit associée à ce type d'embauche. Mme Six évoque ses entretiens avec les commerçants des Hexagones inquiets de l'absence des médiateurs qu'ils connaissent dans la galerie marchande et s'interroge sur les missions de ceux-ci en soulignant par ailleurs les attentes des commerçants sur l'attractivité du centre des Hexagones, le besoin de nouveaux commerces avec des nouveaux produits.

M.Sekri intervient afin de faire le point sur le recrutement des deux médiateurs en rappelant le phasage et le processus habituel des embauches à la Ville de Montbéliard.

L'annonce d'ouverture de deux postes de médiateurs est parue en avril 2008 avec une date de clôture des candidatures fixée au mois de juillet suivant. Constatant l'absence de candidats déclarés du Pays de Montbéliard mais de toute la France, la date de clôture du dépôt des candidatures a été repoussée à fin septembre où 64 dossiers ont été répertoriés dont 6 de la Petite Hollande ne répondant pas aux critères énoncés de diplôme exigé. Cela étant, un dossier répondait aux conditions mais l'intéressé souhaitait s'orienter sur un poste d'animateur. La commission de recrutement a fait un choix au vu des

critères. A cet égard, des jeunes rencontrés sur cette affaire ont reconnu l'orientation choisie par le postulant issu du quartier.

En ce qui concerne le centre commercial des Hexagones, les commerçants ont participé à une réunion avec le commissaire central de police, ont rencontré les médiateurs et ceux-ci interviennent sur toute la ville mais sans les compétences dévolues à la police. Les missions des médiateurs consistent à aller à la rencontre des publics afin de recréer des contacts, faire de la médiation sociale sur différents sites et leur participation les amène à faire des propositions en matières d'aménagements, de réalisation d'équipements ou d'orientations (Jules Verne) dans le sens de l'intérêt général. En réponse à M.Nadjem sur le « fossé entre les jeunes et les employeurs » M.Sekri évoque la réflexion en cours sur une charte.

Commission communication

La présentation des travaux de la commission Communication est faite à partir d'un power-point avec une question posée au Conseil de Quartier sur l'avenir de cette activité et sous quelle forme.

A l'issue de la présentation le débat qui s'instaure pose le problème du positionnement de la communication, soit autonome pour les Conseillers, soit encadrée pour les élus rappelant que la communication est faite par le service Communication de la Ville .

Des propositions sont émises par des conseillers de faire un portail Internet qui permettrait l'implication d'étudiants de l'Université et l'intégration des trois conseils (M.Fino), de créer une tribune libre dans le magazine municipal (M.Maillard) mais de ne pas laisser la communication au service municipal qui « veut la formater » (M.Descourvières) et dont les comptes rendus dans le magazine ne reflètent pas les décisions des Conseils comme la mise en place des boîtes aux lettres décidées en dehors des réunions plénières. Mme Six évoque la réunion des trois bureaux le 25 avril dernier d'où ressortait une volonté forte de communiquer notamment entre les trois quartiers et souhaite disposer d'une photocopieuse dans le bureau du centre des Hexagones afin de diffuser des informations comme le planning des réunions. M.Descourvières demande un vote sur le positionnement de la communication afin de répondre aux habitants sur les travaux du conseil de quartier.

En ce qui concerne la démission de M.Guillaume à l'origine du projet de communication par Internet, M.Lachambre évoque le retard pris dans le processus décisionnel et souligne la difficulté de l'utilisation de la communication. M.Sekri insiste sur le fait que les services n'ont pas opposé de refus au projet d'autant qu'un rendez vous était prévu afin d'être plus amplement informé sur le contenu du projet proposé par M.Guillaume qui a souhaité s'en retirer. Mme Petrequin regrette son départ en souhaitant de le rappeler si possible ; M.Lachambre exprime sa réticence. Le vote qui suit la proposition de M.Descourvières d'une « communication organisée et maîtrisée par le conseil de quartier » recueille l'unanimité.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur proposé par le bureau est adopté. M.Lachambre précise que pour le versement d'une participation à un projet dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants c'est le bureau qui en décidera, adopté à l'unanimité. Avant les questions diverses, M.Lachambre précise que des conseillers ont le loisir de siéger dans plusieurs commissions, mais qu'il est demandé de participer régulièrement et dans un esprit constructif aux réunions des commissions.

Questions diverses

Mme Laurent s'inquiète de l'inégalité de traitement des citoyens dans la diffusion des listes de candidats aux élections, réservée aux électeurs inscrits dans des bureaux de vote traditionnels dont ne peuvent bénéficier les électeurs des bureaux de vote électroniques.

A cet égard, M.Lachambre se propose d'interpeller les services de l'Etat ce qui est approuvé par 17 voix pour et 7 absentions.

Mlle Haddach souligne l'absence de salle de convivialité pour les familles désirant organiser des événements familiaux, obligées de se retourner vers les communes voisines ; M.Lachambre informe les conseillers de la prise en compte de cette demande déjà exprimée et pour laquelle M.Delavelle en attend l'effectivité dans un délai acceptable.

Mme Juillerat relate ses visites dans des équipements du Territoire de Belfort et de Haute Saône en s'enquérant du devenir du Jules Verne au service des habitants du quartier dans lequel existent trois équipements : comment créer une complémentarité entre eux.

A cet égard, M.Lachambre propose que la commission animation se saisisse de ce sujet qui pourrait être évoqué au conseil du 25 juin et M.Sekri ajoute que des jeunes du quartier ont des idées à partager, ils pourraient participer aux réunions de réflexion sur cette question. Ce que M.Descourvières envisage insistant sur le rôle du conseil de quartier de travailler sur l'avenir du Jules Verne.

Mme Six invite les conseillers à lui faire remonter des informations en vue de la réunion sur les collèges du 18 mai prochain et M.Delavelle s'enquiert de la position à défendre dans les instances de concertation ; M.Lachambre rappelle le point de vue développé au cours de la réunion plénière du 7 avril dernier notamment sur les conditions de réalisation des travaux du futur collège.

La séance est levée à 22 h30.